

Jocelyne CESARI anime actuellement un programme de recherche consacré à la problématique des mobilités entre les deux rives de la Méditerranée.

Cette contribution présente un projet d'analyse des réseaux transnationaux entre rive-Sud et rive-Nord de la Méditerranée en termes de diasporas, de tensions et de réseaux. A l'échelle régionale, il s'agit d'appréhender les enjeux identitaires, religieux et politiques générés par les flux d'échange entre le Maghreb et l'Europe. Sont associées à ce projet des équipes italiennes, espagnoles et maghrébines appartenant à différents groupes, instituts et universités implantés de part et d'autres de la Méditerranée Occidentale.*

RÉSEAUX TRANSNATIONAUX ENTRE L'EUROPE ET LE MAGHREB

Jocelyne CESARI est chargée de recherche au CNRS, affectée à l'IREMAM (Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman) - Aix-en-Provence. Ses travaux portent sur la communauté maghrébine en France et de façon générale sur les rapports économiques et politiques entre l'Europe et le Maghreb.

L'enracinement en cours au sein des populations originaires du Maghreb installées en Europe est caractérisé par des recompositions identitaires et des comportements bien loin d'être expliqués par le terme "intégration" dont l'utilisation s'est pourtant généralisée et a été légitimée en France par la création d'un Haut Conseil du même nom¹. A cet égard, la plupart des recherches portant actuellement sur ces populations recèlent un point aveugle : le maintien par les groupes installés de relations avec les espaces des pays d'origine. Ces relations ne se résument pas au classique retour en vacances des Immigrés ni même au retour définitif. Elles tendent à devenir multiformes, épousant la spécificité du processus d'installation en France ou en Europe, qu'il s'agisse de stratégies matrimoniales, de besoins liés à l'organisation du culte islamique, d'activités commerciales voire d'activités politiques dont l'efficacité est bien souvent dépendante de liens de solidarité avec l'autre rive de la Méditerranée. Dans le sens Maghreb-Europe également, les mobilités se poursuivent : regroupement familial, entrées touristiques à but économique, culturel ou politique, souvent facilitées par l'implantation des groupes immigrés en Europe. L'existence de telles pratiques sociales incite à la remise en cause de la problématique "émigration/immigration" et du dilemme "intégration/retour au pays d'origine". Pour ce faire, il est plus judicieux de s'interroger sur la création d'éventuelles diasporas d'origine maghrébine en Europe et d'examiner les conséquences de ce processus sur la construction des allégeances citoyennes et sur l'action de l'Etat-Nation.

DIASPORAS ET RÉSEAUX TRANSNATIONAUX

La diaspora implique deux dimensions : l'existence d'une identité ethno-religieuse et des contacts continus entre les groupes installés et leurs lieux d'origine ainsi qu'entre les éléments diasporiques en dispersion (A. RAULIN, 1992 : 164).

Il s'agit donc de prendre en considération le système de signification partagé par les individus qui se reconnaissent comme membres d'une même collectivité. Dans le cas des populations issues de l'immigration maghrébine, plusieurs éléments entrent en jeu dans la construction de ce système de signification, notamment l'appartenance ethno-nationale et l'appartenance islamique.

Un groupe ethnique ne peut être réduit à une somme de différences objectives (la couleur de la peau, la religion, la langue, etc.). Il devient patent lorsque les individus attestent par leurs pratiques de l'attachement affectif à une origine même mythique et de l'instauration d'une frontière entre "eux" et "nous" (M. WEBER, 1971 : p. 416). Cette démarcation de la frontière se construit dans l'interaction avec le regard des autres². Les dénominations négatives ou les stigmatisations peuvent alors contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance particulariste quelquefois même le favoriser ou le cristalliser à l'occasion d'événements comme les attentats racistes ou les pratiques discriminatoires vécues au quotidien. Nous avons pu constater comment toute une série d'événements, de "l'affaire des foulards" jusqu'à la guerre

du Golfe, a pu produire cet effet sur une partie des nouvelles générations nées ou scolarisées en France. L'origine reconnue et revendiquée par les acteurs peut être kabyle, maghrébine, arabe et induire des solidarités effectives ou imaginaires. L'appartenance islamique elle-même n'échappe pas à cette priorité du particularisme puisque les activités ou les regroupements obéissent la plupart du temps à des clivages ethniques voire nationaux (J. CESARI, 1991).

Ces systèmes d'identification peuvent apparaître de manière concrète dans la gestion d'un certain nombre d'activités : accès à l'emploi notamment pour une partie des nouvelles générations en difficulté sur le marché du travail français, préservation d'un patrimoine culturel (langue arabe, langue berbère) ou religieux. Ces activités s'appuient sur l'existence de réseaux de solidarité dont certains peuvent prendre une dimension transnationale. Bien qu'il n'y ait pas d'unanimité sur la définition de ce terme, il paraît cependant adapté à la réalité des sociétés complexes notamment urbaines au sein desquelles les normes et formes sociales sont en perpétuelle redéfinition. Le réseau est en fait un idéal-type permettant de penser les relations transversales ou proliférantes qui traversent les limites de groupements particuliers. Ces relations ne sont pas par définition toujours dénombrables puisqu'elles sont fluctuantes et toujours susceptibles de s'étendre. En ce sens, le terme de réseau renvoie à des modèles d'analyse spécifiques et non pas obligatoirement à la mise en évidence empirique de relations particulières entre individus (E. BOTT, 1971 ; BARNES, 1972).

Qualifier une partie de ces réseaux de transnationaux signifie qu'ils ne se limitent pas aux relations à l'intérieur des groupes installés en France ou en Europe. En effet, ils peuvent mettre en rapport des individus situés dans des espaces géographiques et nationaux différents, échappant ainsi en partie au contrôle et à l'action médiatrice des Etats européens ou maghrébins. Il convient de préciser que les stratégies mises en oeuvre n'obéissent pas véritablement à la volonté d'apparaître comme un acteur collectif dans l'espace international mais sont mues par la logique des intérêts individuels. Ainsi, en ce qui concerne la gestion des marchés matrimoniaux par les migrants : l'interdit d'ordre religieux qui rend impossible le mariage des musulmans hors du groupes conduit souvent les pères de famille immigrés à rechercher au sein du milieu d'origine un mari pour leur fille. En sens inverse, il arrive que des jeunes filles en provenance du Maghreb soient "importées" en direction des sociétés d'accueil, étant considérées comme meilleures épouses parce que plus conformes au modèle traditionnel d'éducation. Cette multiplicité de décisions d'ordre privé a des conséquences en termes de titres de séjour, de regroupement familial, de flux monétaires mais aussi de modèles culturels, linguistiques ou religieux et provoque indirectement un effet collectif sur la scène internationale. A cet égard, deux domaines sont particulièrement révélateurs de cette réalité sociale : les relations économiques et les activités religieuses.

La revente de produits importés a connu un grand essor, notamment en Algérie, et a contribué à favoriser la valorisation sociale des activités liées au "business". Cette importation s'effectue de plusieurs façons : tout d'abord, dans le cadre de déménagements des émigrés mais aussi de stagiaires en formation à l'extérieur ou de membres des représentations à l'étranger. Toutefois, le déménagement étant définitif, il y a d'autres pratiques très répandues de maximisation du patrimoine en Algérie en demeurant à l'étranger tout en opérant un change de l'épargne mensuelle. Enfin, il y a les importations réalisées par les voyageurs ordinaires (circulant dans les deux sens) et qui alimentent le marché parallèle de biens de consommation au Maghreb. Ainsi, malgré les efforts déployés par les gouvernements maghrébins, les transferts de fonds des migrants, particulièrement algériens, ne sont pas destinés à des investissements productifs mais à la revente de produits importés. En effet, pour les familles maghrébines, l'accès à des produits de consommation ayant une haute valeur symbolique (vêtements, audio-visuel, électro-ménager, automobile, etc.) passe bien souvent par des circuits parallèles au sein desquels les milieux de l'émigration installés en France ou en Europe jouent un rôle non négligeable d'intermédiaire. Ainsi, la revente de produits importés, acquis à Marseille, Barcelone, Alicante ou Gênes, constitue une source de profit et favorise l'émergence de deux professions : le "trabendiste" et le revendeur "tous produits". L'immigration est également utilisée dans sa structure familiale pour constituer des entreprises transnationales intervenant dans les circuits de main-d'oeuvre et de capitaux. C'est le cas notamment pour les épiciers du Sous et de Djerba ou pour les commerçants du Mزاب. Par ailleurs, de plus en plus d'individus, issus des nouvelles générations, trouvent dans le développement de "l'ethnique business" des opportunités d'ascension vers les classes moyennes. Une tendance se confirme qui

marque l'orientation des activités associatives vers la captation de débouchés économiques, en utilisant comme ressources ce que certains nomment leur "biculture". Ceci se traduit par la constitution d'entreprises intermédiaires, de petites SARL dans le domaine de l'artisanat et du commerce principalement. Les réseaux à l'œuvre dans ces secteurs remettent en cause le caractère totalisant des Etats-Nations. Ils permettent la circulation d'idées et de valeurs venues d'Europe Occidentale auxquelles une frange des classes moyennes maghrébines peut être sensible, ce qui ne peut manquer d'avoir des conséquences sur les modes de régulation internes de ces sociétés. A cet égard, la catégorie sociale des entrepreneurs privés au Maghreb, qui a été profondément renouvelée par les politiques de libéralisation économique mises en place depuis le début de la décennie 1980, apparaît particulièrement significative de ce processus de transnationalisation d'une fraction des classes moyennes.

Dans le domaine religieux également des réseaux se constituent entre les deux rives de la Méditerranée. En effet, si dans un premier temps, la demande d'Islam a été formulée par les primo-migrants en dehors de toute influence en provenance des pays d'origine, ceux-ci se révèlent par la suite incapables de faire face aux nouvelles exigences, notamment en ce qui concerne l'enseignement coranique. Il est ainsi fréquent que les lieux de culte créés dans l'émigration soient investis par des *imams* en provenance des pays d'origine. La gestion de ces activités religieuses permet à des individus scolarisés mais sans perspectives d'ascension sociale au sein des sociétés maghrébines de s'installer en France et de tisser des réseaux leur assurant une relative sécurité politique en même temps que des moyens financiers pour alimenter depuis l'extérieur l'opposition politique contre les régimes maghrébins en place. Des intellectuels islamistes parviennent ainsi à exercer dans les salles de prière de l'hexagone une critique sociale à l'égard de l'Occident tout en s'abstenant de mettre en cause les régimes politiques d'Outre-Méditerranée. Ces prédicateurs, en propageant une critique de l'Occident, jouent en quelque sorte un rôle de rempart contre une acculturation trop rapide même s'ils ne sont pas toujours pleinement maîtrisables par les régimes en place. Plus généralement, les acteurs religieux développent de manière croissante des stratégies internationales. Dans le cas de l'Islam, ceci se produit plus particulièrement par l'utilisation d'un répertoire symbolique et la mise en symbiose avec les mouvements sociaux existants. Il en résulte une énonciation religieuse de la politique internationale dans laquelle le discours éthique tend à se substituer au discours de l'intérêt national, conduisant au primat du lien religieux (et des solidarités transnationales) sur le lien citoyen.

Soulignons par ailleurs, que les milieux immigrés en Europe peuvent fonctionner comme chambre d'écho des questions politiques débattues au Maghreb et favoriser le déploiement d'expressions illégitimes dans le cadre national d'origine : tel est le cas pour l'expression culturelle berbère notamment.

A propos de ces flux transnationaux, il convient d'évoquer également les flux de communication émanant d'organisations publiques et privées, lesquels favorisent la diffusion de produits culturels occidentaux (émissions de télévision notamment). A cet égard, la réceptivité de ces flux dans les pays destinataires est sélective et tend à provoquer l'éclatement des collectivités nationales car ils induisent deux modes d'insertion de l'individu sur la scène internationale : soit, d'une part, un processus de socialisation universaliste tourné vers l'Occident, soit, d'autre part, le développement d'attitudes orientées vers la tradition la recherche d'authenticité. Cette dualité historiquement et concrètement s'accompagne de recompositions identitaires plus complexes empruntant soit aux valeurs "importées" soit au registre de la tradition "révisitée".

Ces activités fondées sur l'existence de solidarités transnationales ont des conséquences sur les logiques d'action des Etats-Nations tant en Europe qu'au Maghreb.

TENSIONS ENTRE RÉSEAUX TRANSNATIONAUX ET LOGIQUE DE L'ETAT-NATION

Les réseaux transnationaux révèlent chez les acteurs impliqués une complexification des allégeances entrant en contradiction avec la logique de l'Etat-Nation tant sur le plan interne qu'externe.

Au niveau interne, une tension survient entre relation transnationale et appartenance citoyenne. La citoyenneté réfère aux droits qu'un Etat confère aux individus dans le territoire sur lequel il exerce son contrôle. Or, les réseaux transnationaux ont pour particularité de contourner l'Etat-Nation et par-là même de remettre en cause l'idée de territoire qui est au fondement même de l'ordre étatique et ce, en s'appuyant sur des appartenances communautaires qui mettent en connexion des espaces de culture et d'histoire différentes. Ceci traduit une pluralité des allégeances et des formes de communalisation s'intégrant de moins en

moins dans le modèle occidental de la nation. Ces communalisations jouent à un niveau infra-national dans l'attachement aux espaces de proximité qui confèrent du sens aujourd'hui à certaines formes d'action politique mais aussi au niveau supra-national au travers de solidarités transgressant le cadre des frontières.

C'est pourquoi, l'équilibre entre altérité et civilité est devenu aujourd'hui le problème fondamental des systèmes politiques contemporains. Par altérité, il faut entendre ici l'opposition qui peut apparaître entre les membres d'un même corps social qui ne partagent pas les mêmes valeurs et les mêmes vues du monde (J. LECA, 1991 : pp. 479-505). Ces oppositions peuvent rendre particulièrement conflictuelle la logique inclusionnaire au fondement de la plupart des systèmes politiques et qui peut être définie par l'imposition à tous les membres d'une même communauté nationale, d'une loi commune quelle que soit leur origine ethnique ou confessionnelle. Les conflits portent alors soit sur l'extension des droits contenus dans la citoyenneté, soit comme c'est le cas en Europe par exemple, sur l'augmentation du nombre des nouveaux entrants ³.

Au plan externe, l'appréhension des réseaux transnationaux doit être replacée dans un processus plus large renvoyant à ce que Bertrand BADIE et Marle-Claude SMOUTS nomment le *dédoubllement de la scène internationale* (B. BADIE, M. C. SMOUTS, 1992 : p. 70). Par dédoubllement, il faut entendre la coexistence de deux mondes : un monde de l'État, codifié, ritualisé, formé d'un nombre fini d'acteurs connus et un monde polycentré constitué d'un nombre presque infini de participants dont l'action tend à échapper à l'action étatique. Cette dualité des mondes implique une configuration complexe des allégeances : alors que le monde des États repose sur l'exclusivité de l'allégeance citoyenne, le monde multi-centré renvoie à l'opposé à des réseaux d'allégeance très peu codifiés dont la nature et l'intensité dépendent de la volonté des acteurs concernés. Toute relation transnationale s'inscrit dans ce monde polycentré.

Afin de prendre en compte ces réseaux d'allégeance qui traversent les frontières et les espaces nationaux, trois dimensions principales ont été retenues à titre de repères de réflexion et d'investigations.

Une typologie des réseaux en fonction des catégories d'individus et des activités qu'ils mettent en jeu

D'ores et déjà, le déploiement d'un certain type d'activités économiques semble favoriser l'existence de systèmes de solidarité et de réseaux dont les ramifications transcendent les frontières étatiques et révèlent des allégeances complexes. Il convient de préciser que les mêmes canaux d'échange et les mêmes réseaux peuvent être utilisés à des fins multiples (économiques, religieuses et culturelles). A cet égard, la dimension ethnique ne peut être négligée, notamment l'implication significative des populations kabyles dans ces circuits de circulation et d'échanges.

Les conséquences sociales de tels réseaux sur les sociétés maghrébines comme sur les sociétés du Sud de l'Europe

L'essor des économies informelles au Maghreb, notamment en Algérie, étant favorisé par l'existence de ces réseaux transnationaux, il reste nécessaire de mesurer la part du transnational dans cette économie informelle qu'il s'agisse des secteurs d'activités concernés ou des groupes impliqués. L'existence de tels systèmes de solidarité implique non seulement une mobilité des hommes mais également une circulation des valeurs et des idées qui ne peut manquer d'influer sur la production des identités et des normes au sein de certains groupes sociaux et constitue par-là-même un facteur de changement social dans les sociétés maghrébines. Il s'agira ainsi d'appréhender les milieux sociaux et culturels les plus engagés dans ces activités transnationales (entrepreneurs privés, jeunesse urbaine, intellectuels et enseignants) ainsi que les conséquences de cette "extraversion" sur les changements politiques et sociaux en cours.

Les enjeux politiques des flux d'échange

Du côté maghrébin, la dimension politique de ces flux d'échange sera mise en évidence qu'il s'agisse des normes ou des valeurs aujourd'hui défendues par certains mouvements politiques d'opposition ou bien des espaces de refuge et des moyens financiers procurés par l'existence de solidarités en France et en Europe. Les conséquences sur l'élaboration des politiques publiques sont également à analyser tant sur le plan interne que dans le domaine des relations diplomatiques. En effet, de ces flux d'échange découlent au moins trois conséquences très sensibles dans le

domaine des politiques internes comme dans le système des rapports internationaux : l'imprévisibilité de l'événement, le bouleversement des règles du jeu communément admises et enfin le risque d'abolition de la notion de choix international (Badie, 1993 : pp. 7-16).

De telles perspectives de recherche impliquent une analyse des réseaux transnationaux dans leur articulation entre rive-Sud et rive-Nord de la Méditerranée. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur les acteurs économiques, notamment les entrepreneurs privés au Maghreb dont les activités peuvent receler cette dimension transnationale.

Au regard du bilan de cette étape Introductive, d'autres champs d'observation resteront à explorer selon leurs pertinences propres et aussi selon les préoccupations des participants à ce programme, de manière à faire émerger les questionnements relatifs aux Implications économiques et politiques des réseaux transnationaux.

Jocelyne CESARI

Notes

* Sont actuellement parties prenantes du projet des chercheurs de l'IREMAM, de l'Université autonome de Madrid, de la Faculté des Lettres de Palerme, de l'Institut d'Études Orientales de Naples, de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain, du Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement d'Alger, de la Faculté des Lettres de Casablanca et du Groupe d'Études et de Recherches sur la Méditerranée de Rabat.

1 Le terme d'enracinement ne renvoie pas, dans le contexte politique actuel, à l'utilisation qui en est faite par les sociologues, notamment Emile DURKHEIM s'interrogeant sur la cohésion des sociétés modernes.

2 Cf. les travaux de la tradition ethnologique anglo-saxonne, notamment : J. BENNETT (1975), A. L. EPSTEIN (1978), F. BARTH (1969).

3 Ce second aspect est particulièrement significatif du débat politique en France aujourd'hui, dans la mesure où les réformes mises en oeuvre conduisent d'une part, à limiter l'accès du territoire français aux étrangers avec comme cible sous-jacente les migrations en provenance du Sud et d'autre part, à restreindre le droit du sol par l'appel à la volonté des candidats à l'entrée dans la collectivité nationale visant principalement les jeunes d'origine maghrébine nés de parents étrangers. Ces mesures traduisent le malaise social français face à l'enracinement de groupes dont l'origine ethnique et culturelle est présumée incompatible avec "la tradition culturelle française" et s'explique en partie par le retour du refoulé, à savoir les conséquences de la colonisation (J. CESARI, 1991).

Références

BADIE B. et SMOUTS M. C., 1992, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*. - Paris, Presses de la FNSP, Dalloz.

BADIE B., 1993, "Flux migratoires et relations internationales". In : *Études Internationales*, Vol. 24, N°1, Québec. - pp. 7-16.

BARNES, 1972, "Social networks" in *Module*, N°26, pp. 1-29.

BOTT E., 1971, *Family and social networks*, Tavistock, Londres.

CESARI J., 1991, *L'Islam et la Politique. Les modalités d'émergence d'une condition minoritaire*. Thèse de Doctorat en Science Politique, Université d'Aix-Marseille III.

LECA J., 1991, "La citoyenneté entre la nation et la société civile". In : D.COLAS, C.EMERI et J.ZYLBERBERG Éd, *Citoyenneté et Nationalité. Perspectives en France et au Canada* -. Paris, P.U.F, pp. 479-505.

RAULIN A., 1991, "Minorités intermédiaires et diasporas", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.7, n°1, Poitiers, pp. 163-169.

WEBER M., 1971, *Economie et Société*, Paris, Pion.